



## **DECLARATION LIMINAIRE CTSD DU 23 JUIN 2017**

**Dans le 1<sup>er</sup> degré** : la remise en cause de dispositifs dans l'organisation de la semaine scolaire dans un calendrier très contraint doit prendre en compte les personnels concernés et leurs aspirations.

Après l'examen du projet de décret\* au Conseil supérieur de l'Éducation du 8 juin, qui a donné un avis consultatif défavorable, celui-ci a finalement été adopté au Comité technique ministériel le 21 juin. Il devrait donc pouvoir s'appliquer dès septembre mais dans des délais qui mettent à nouveau la communauté éducative sous tension.

Les situations pour les communautés éducatives sont très diverses. Des mairies annonçant déjà de leur propre chef un changement dès 2017 ou 2018 à celles refusant tout changement.

Pour l'UNSA-Education, l'organisation de la semaine a des conséquences sur l'organisation des familles, des enseignants et des personnels engagés sur le temps périscolaire entre autres. Pour permettre une anticipation minimale pour que la rentrée soit la plus sereine possible pour les élèves et les enseignants, nous vous demandons, comme dans le courrier intersyndical qui vous a été adressé, de laisser le temps aux conseils d'école de se tenir et donc de réunir un CDEN extraordinaire d'ici la fin de l'année scolaire.

En ce qui concerne la mise en place de CP dédoublés en REP+, dès septembre 2017, que vous nous proposez, nous restons vigilants pour que ce changement précipité se réalise en prenant en compte les personnels concernés.

S'agit-il de redéployer des postes dédiés au dispositif PDMQDC. De manière pratique, quel va en être l'impact sur l'organisation pédagogique des écoles concernées ?

Il est urgent de ne pas redéployer les postes de PDMQDC. En effet, cela va fragiliser ces écoles qui sans l'appui d'un tel dispositif vont se retrouver dans des situations compliquées. C'est le cas de l'école élémentaire Henri Deschamps de Miribel où à 3 semaines de la fin de l'année un projet tenant compte du poste PDMQDC est décidé. Il apparaît donc nécessaire que le ministère octroie autant de postes nécessaires que d'ouverture de CP dédoublés.

Côté affectation des personnels, nous souhaitons que la dimension GRH soit partie intégrante des dispositifs adoptés. Ainsi, les nominations ne doivent pas être contraintes. Nous considérons par exemple que tous les collègues concernés, s'ils refusaient une priorité, doivent être considérés comme victime de fermeture de poste. De la même façon, l'affectation d'un personnel sur cette mission doit, dans la mesure du possible, être réalisée à l'interne de l'équipe.

**Dans le second degré :** on a lu dans les médias que la réforme du collège était morte, les EPI enterrés, que les options faisaient leur grand retour ! Alors que tout au long de l'année scolaire qui se termine, les personnels se sont investis dans la construction de projets interdisciplinaires, la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé, des parcours, en plus de la mise en œuvre de nouveaux programmes. L'arrivée d'un nouveau ministre se traduirait par « Tout ça pour rien » ! Pourtant, tout le monde s'accorde sur la nécessité de changements pour un collège qui ne parvient plus à assurer la réussite de tous les élèves. Encore une fois, le temps politique prime sur le temps éducatif de long terme.

Et bien, à la sortie du Conseil supérieur de l'Éducation, il n'en est rien ! Le projet initial a été largement modifié grâce au SE-Unsa. Certes, les textes proposés assouplissent le cadre des enseignements complémentaires (AP et EPI), mais les collèges devront assurer à tous les élèves qu'ils auront bénéficié des 2 formes d'enseignements complémentaires au cours du cycle 4. Les élèves d'un même niveau devront en bénéficier dans les mêmes proportions. Les enseignements facultatifs (latin, bilangues) sont rétablis s'ils avaient été maintenus dans l'académie. Il sera possible d'augmenter l'horaire de LCA mais ce n'est pas une obligation. Un enseignement « langues et cultures européennes » pourra être mis en place. C'est là la seule vraie nouveauté. Quant à la Dotation horaire supplémentaire, elle doit servir d'abord aux groupes à effectifs réduits et à la co-intervention. Ce n'est que dans un deuxième temps qu'elle peut être utilisée pour les enseignements facultatifs. Par ailleurs, Madame la rectrice pourra apporter une dotation spécifique pour la compléter.

Dans le dialogue avec le ministre, le SE-Unsa a obtenu que le travail et l'investissement très important des équipes soit reconnu et respecté. Pas de rupture brutale mais une continuité assumée sur l'essentiel même si des inflexions sont apportées. Certaines vont simplifier la vie des équipes en réduisant les contraintes, d'autres doivent faire l'objet de notre vigilance pour ne pas revenir à un collège qui donnerait toujours plus à ceux qui réussissent le mieux.

La préparation de la rentrée 2017 ne doit pas être bouleversée : la répartition de la DHG et les organisations pédagogiques sont déjà très avancées. On ne peut remettre en cause à quelques semaines des vacances le mouvement des personnels ni les équilibres trouvés en fonction des objectifs et des ressources. On ne doit pas tout changer, tous les ans : Il faut prendre le temps d'expérimenter, d'évaluer, d'ajuster. A l'UNSA Education, nous affirmons haut et fort :

- l'autonomie, c'est d'abord celle des équipes !
- Des options ? mais pourquoi pas pour tous !
- Les élèves les plus fragiles d'abord !

En lançant sa pétition en ligne, le SE-Unsa s'engage pour une école durable, et exige du nouveau ministre qu'il fasse confiance aux équipes pédagogiques, sans agir dans la précipitation, pour réussir la rentrée 2017.

Sur l'examen des mesures d'ajustement proposées dans les collèges de l'Ain, nous souhaitons connaître les critères qui ont conduit à écarter l'attribution d'une division supplémentaire en 6<sup>e</sup> dans les collèges de Prévessin-Moëns et de Saint Genis-Pouilly qui en ont besoin eux aussi.